

Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Didier Bonny, Mme Sophie Christen, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet, Mark Muller et Robert Pattaroni: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
23 novembre 2002 dans le rapport M-83 A)

MOTION

Depuis l'arrivée de plusieurs entreprises multinationales sur le sol genevois et avec la reprise économique, l'on constate un resserrement de l'offre de logements dans le canton, en particulier pour des appartements de grande taille.

Il devient urgent de prendre des mesures pour permettre la construction de tels logements. C'est en particulier le cas dans le secteur non subventionné, car les logements sociaux ne peuvent être mis à la disposition des fonctionnaires internationaux et des cadres d'entreprises multinationales à Genève.

En effet, la loi générale sur le logement et la protection des locataires impose des conditions de durée de résidence à Genève et des barèmes aux bénéficiaires des logements, conditions qui ne peuvent manifestement pas être respectées par ces personnes.

Le resserrement de l'offre de logements de grande taille rend également difficile la recherche pour les Genevois. Ces derniers sont autant de citoyens, de contribuables et de consommateurs qu'il est important de garder, voire d'attirer en ville. A défaut de mise à disposition de nouveaux logements, l'on risque de créer une pénurie, nuisible à tous points de vue.

A l'heure actuelle, il faut constater que la Ville de Genève n'a pas de politique favorable à la construction de grands logements non subventionnés en ville.

Au contraire, la Ville tend à réduire le nombre de logements pouvant être construits sur son territoire et à imposer un maximum de logements sociaux. De cette façon, elle ne contribue en rien à la lutte contre la pénurie de logements qui se profile.

Or, dans une perspective souhaitable pour la Ville de Genève d'un parc de logements équilibré entre toutes les catégories, il importe d'arrêter une politique permettant de répondre aux besoins.

Au vu de ce qui précède,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder, sans retard et en collaboration avec l'Etat, à une analyse circonstanciée de demande de logements;
- à identifier les terrains qui se prêtent à la construction de logements en ville de Genève;
- à adopter une politique ouverte à la construction de nouveaux logements.